

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 6 JUILLET 2026**

Convoqué le 30 juin 2026, le Conseil Communautaire d'Haut Pays du Velay communauté s'est réuni en séance publique à Riotord (salle polyvalente), le lundi 6 juillet 2026 à 20h00 sous la présidence de M. Pierre DURIEUX (Président).

.....
Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, MARCON Pierrick, JACQUIOT Maxime, SABY François-Régis, RUEL Pascal, SANIEL Alain, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, VACHER Claude, CLUZEL Mickaël, CHAPUIS Camille, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles et RASCLE Bruno, et MMES BRUYERE Maud, DREVET Hélène, LINAÏEM Wahiba, MARCON Catherine, VALLA Sophie, PATOUILLARD Marie-Christine, SOUTRENON Maryline, VALLET Pascale et BARRALLON Nicole.

Excusé : Néant.

Absent : Néant.

Pouvoirs : M. DIGONNET Marc donne pouvoir à Gilles JURY.

M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à Mme Nicole BARRALLON

Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. Bruno RASCLE.

.....
APPEL DES PRESENTS

M. le Président fait procéder à l'appel des conseillers communautaires présents lors de cette séance du Conseil Communautaire et constate que le quorum est atteint (24 présents + 3 pouvoirs).

Il laisse la parole à Mme SOUTRENON, Maire de Riotord, qui souhaite la bienvenue aux élus communautaires et précise qu'à l'issue du Conseil il y aura un verre de l'amitié.

Avant d'étudier l'ordre du jour, M. le Président propose au Conseil Communautaire de respecter une minute de silence suite au décès tragique récent d'un ancien élu communautaire (Hubert CELLE).

SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président précise qu'il convient pour le Conseil Communautaire de désigner le secrétaire de la présente séance du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire désigne Mme Maryline SOUTRENON comme secrétaire de séance (décision unanime).

APPROBATION PROCES-VERBAL

M. le Président précise qu'il convient pour le Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil Communautaire du 18 mai 2026 qui a été transmis à tous les conseillers communautaires.

Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal du 18 mai 2026 (décision unanime).

LECTURE DES DECISIONS

M. le Président donne lecture des décisions prises. Il demande s'il y a des questions.

Mme PATOUILLARD demande quel type d'investissement a effectué l'entreprise 2ICM dans le cadre du FIL. Il est répondu que cela concerne l'achat de machines dans le domaine du bois (NB : une taraudeuse et une cintrreuse numériques).

Mme BRUYERE demande quelles sont les règles relatives aux aides des voyages scolaires.

M. SOUVIGNET explique qu'il s'agit de verser 6 euros par jour et par élève (avec au moins 2 jours de déplacement et dans une limite de 5 à 8 jours selon le type d'établissement). Il précise que tous les enfants du territoire en bénéficient peu importe le lieu de l'école ou collège, et que l'aide est déduite de la participation des familles.

M. RASCLE fait remarquer que le nom du restaurant « la Coquille des Coissous » va changer avec la reprise de l'établissement. Il est répondu que la subvention a bien été attribuée au nouveau propriétaire (NB : CUISINE GLTM - M. et Mme MOULIN).

Le Conseil Communautaire prend acte de la lecture des décisions.

AFFAIRES ECONOMIQUES

EXTENSION LINAMAR - ZA DE JACQUET (MONTFAUCON)

M. le Président présente les modalités de mise en concurrence relatives au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du bâtiment LINAMAR à Montfaucon. Il indique que la commission d'appel d'offres s'est prononcée en faveur de l'attribution du marché au bureau d'études BERGER-GRANIER, situé au Puy-en-Velay (parmi les 19 offres reçues).

M. SOUVIGNET note qu'il y avait de gros écarts de taux entre les différents candidats.

M. SANIEL demande si la Communauté de Communes a déjà collaboré avec ce bureau d'études. M. SOUVIGNET indique que ce n'est pas le cas, mais que le dossier présenté était de grande qualité.

Il est précisé que, bien que la visite du site ne fût pas obligatoire dans le cadre de l'offre technique, le bureau retenu s'y est néanmoins rendu et a pleinement pris en compte, dans sa proposition, le classement ICPE du site. M. SANIEL souligne l'importance, pour les bureaux d'études, de se déplacer sur site.

M. SOUVIGNET rappelle que le montant total estimé des travaux s'élève à 2,9 millions d'euros. En réponse à une question de M. GOUY sur l'auteur de cette estimation, il est précisé qu'elle a été réalisée par LINAMAR.

M. GOUY demande si le montant des honoraires sera calculé sur le montant réel des travaux réalisés. Il lui est répondu que conformément à la réglementation, elle sera en réalité calculée sur la base de l'Avant-Projet Définitif (APD).

En réponse à une demande de précision de M. JACQUIOT concernant le phasage du marché entre maîtrise d'œuvre et travaux, il est indiqué que la mission de maîtrise d'œuvre sera lancée en premier lieu, avant qu'un appel d'offres distinct ne soit engagé pour la réalisation des travaux (avec allotissement).

M. SOUVIGNET précise qu'il est espéré une livraison du bâtiment début 2028.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec BERGER-GRANIER dans le cadre de cette opération.

SEMAD DE LA JEUNE LOIRE

M. SOUVIGNET, Vice-Président, rappelle d'abord l'historique et le fonctionnement de la SEMAD. Il précise que la société bénéficie d'apports publics à hauteur de 200 000 euros et d'apports privés à hauteur de 100 000 euros, pour un capital social total de 300 000 euros réparti entre 62 actionnaires. Il rappelle que la présidence de la structure revient obligatoirement à un représentant du secteur public, tout comme le premier vice-président, tandis que le second vice-président est issu du secteur privé.

Il présente ensuite le rapport d'activités 2025 de la SEMAD en procédant à la lecture du tableau des tonnages liés aux abattages avec un volume qui devrait avoisiner les 3 300 tonnes cette année. Il précise que l'abattoir du Puy a perdu un client important et se trouve de ce fait en situation de déficit. Il souligne qu'à Yssingeaux, l'abattoir fonctionne avec 21 salariés pour un volume de 3 300 tonnes, alors qu'au Puy, 29 salariés sont mobilisés pour seulement 2 800 tonnes, révélant ainsi une problématique de masse salariale. Le résultat d'exploitation est à équilibre, ce qui est un cas assez rare dans les abattoirs.

M. SOUVIGNET indique que l'abattoir du Puy envisagerait des travaux de mise aux normes d'un montant de 600 000 euros. Concernant l'abattoir d'Yssingeaux, un projet de nouvel abattoir est estimé à 19,5 millions d'euros pour une capacité de 3 300 tonnes, avec une possibilité d'extension à 5 800 tonnes dans l'hypothèse d'une fermeture de l'abattoir du Puy. Il précise que les subventions seraient plafonnées à 40 % maximum pour ce projet ; ce plafond résultant d'une réglementation européenne. Il indique que les réflexions sont toujours en cours, le plan de financement faisant apparaître un besoin de 7 millions d'euros à mobiliser par les apporteurs en capital, parmi lesquels figurent les Communautés de Communes. Il détaille ainsi le plan de financement : sur un montant total de dépenses de 20 millions d'euros, 8 millions d'euros proviendraient de subventions et 5 millions d'euros seraient remboursés par l'abattoir lui-même, laissant un solde de 7 millions d'euros à financer. Il précise qu'un projet d'abattoir représente en moyenne 4 années de conduite de projet.

M. le Président souligne que la présence d'abattoirs sur le territoire permet de favoriser de fait les circuits courts.

M. SOUVIGNET ajoute que le territoire a la chance de disposer d'un abattoir multi-espèces (comme les deux autres du département), agréé pour la production de fin gras.

M. SANIEL indique que l'Ardèche dispose également d'un agrément pour le fin gras, et souligne l'importance d'associer le territoire de Mézenc-Meygal à la démarche, celui-ci disposant d'une production importante. M. SOUVIGNET précise qu'à ce jour, aucune contribution financière n'est demandée au Mézenc-Meygal au titre de l'abattoir du Puy ; les déficits étant pris en charge par la CA du Puy.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2025 de la SEMAD DE LA JEUNE LOIRE.

GITE DE LA FONTAINE (MONTREGARD) – TARIFS 2027

M. SANTY, Vice-Président, présente la délibération relative aux tarifs 2027 de location du gîte de Montregard. Il explique la distinction entre le prix net, correspondant au montant effectivement encaissé par la collectivité, et le prix brut, correspondant au montant payé par le client, incluant les frais reversés à Gîtes de France. Il précise que l'augmentation proposée suit approximativement l'évolution de l'inflation, comme chaque année. Il indique que la fréquentation de ce gîte demeure moyenne et qu'une réflexion doit être menée pour identifier une personne en charge de l'accueil et du ménage du gîte vu que l'agent actuel ne souhaite plus s'en charger. Il précise que ce genre de poste n'est pas très attractif vu le travail les week-ends, pendant les vacances et les dimanches.

En réponse à une question de M. SOUVIGNET sur la capacité d'accueil du gîte, il est précisé que celui-ci est agréé pour 11 personnes.

M. JACQUIOT demande si les tarifs sont indexés sur un indice particulier (inflation, coût de la main d'œuvre...). M. SANTY répond que l'augmentation suit peu ou prou l'inflation, sans référence à un indice formel. M. JACQUIOT estime qu'il serait plus cohérent de s'appuyer sur un indice clairement défini pour déterminer cette augmentation.

Plus largement, M. JACQUIOT relève qu'aucune commission de travail ne se soit encore réunie à ce jour, alors que ce type de question relèverait, selon lui, de leur compétence.

M. le Président indique que les commissions seront constituées à l'issue du séminaire des Maires de septembre. M. JACQUIOT trouve dommage de ne pas travailler collectivement en amont sur ce sujet, comme sur d'autres, et attend impatiemment la constitution des commissions de travail. M. SANTY rappelle que, sous le précédent mandat, la participation aux commissions était restée faible, et fait le vœu que des gens motivés s'y inscrivent. M. SOUVIGNET précise que le rôle des commissions est de travailler sur les dossiers et de formuler un avis ; la validation finale revenant au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les tarifs 2027 pour le gîte de la Fontaine à Montregard.

AFFAIRES CULTURELLES

EDUCATION ARTISTIQUE CULTURELLE

Mme SOUTRENON, Vice-Présidente, présente le dispositif d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC). Elle souligne qu'il s'agit d'un enjeu important, impliquant les Communes, les écoles ainsi qu'un travail de communication et d'information. Elle précise qu'il convient de délibérer afin d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région.

En réponse à une question de M. SANIEL sur le contenu du projet « ArTable ! » 2026-2027, Mme SOUTRENON explique que ce projet s'articulera autour de la gastronomie, avec une première étape au niveau des Communes puis un temps fort associé à l'Automnal Gourmand. Elle précise que Jacques MARCON a apporté son concours à l'élaboration de l'appel à projet. Elle ajoute que la troupe artistique associera, dans sa démarche de création, une phase de découverte du territoire.

M. le Président souligne que l'EAC constitue un véritable atout qui permet de prendre connaissance des richesses du territoire.

M. SANIEL se félicite de la chance, pour la Communauté de Communes, de porter ce type de projet.

Il est précisé que les thématiques de l'EAC sont en lien avec l'identité territoriale de la Com Com.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le plan de financement présenté de l'EAC 2026-2027 et la demande de subvention proposée.

AFFAIRES FINANCIERES

IMPUTATIONS COMPTABLES – ACHATS DE LIVRES

Il est précisé qu'il s'agit d'une délibération à caractère technique, sollicitée par le service de gestion comptable, visant à permettre l'imputation des achats de livres en section d'investissement.

M. CHAPUIS interroge sur le devenir des livres en mauvais état. Il est répondu qu'une délibération a été prise concernant le désherbage des médiathèques. Il y a des dons qui sont réalisés ou bien des destructions.

M. CLUZEL répond qu'ils font aussi l'objet d'un renouvellement au sein des boîtes à livres ou sont donnés aux écoles locales.

M. SOUVIGNET souligne que la Communauté de Communes consacre annuellement un budget de 20 000 euros à l'acquisition de livres et que la circulation des livres (via la coordinatrice de la Com Com) évite d'acheter de livres en beaucoup d'exemplaires.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'imputation en investissement pour les acquisitions de fonds documentaires.

FONDS DE CONCOURS DUNIERES

M. le Président procède à la lecture du rapport et présente en détail l'ensemble des opérations éligibles au fonds de concours.

M. SOUVIGNET relève que 5 opérations sur 6 ne sont financées que par le seul fonds de concours. Il rappelle le caractère exceptionnel et important de ce dispositif de financement.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le versement d'un 2^{ème} acompte à la Commune de Dunières au titre du fonds de concours 2025-2026.

FONDS DE CONCOURS MONTREGARD

M. JURY explique qu'il s'agit des travaux de rénovation énergétique de la Mairie avec les changements de menuiseries. Il détaille le plan de financement de l'opération.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le versement d'un 3^{ème} acompte à la Commune de Montregard au titre du fonds de concours 2025-2026.

M. le Président présente le bilan de consommation des fonds de concours à ce jour.

Un échange s'engage sur l'avenir du dispositif de fonds de concours. M. SOUVIGNET indique qu'une réflexion globale reste à mener quant aux orientations à donner à ce dispositif. Il rappelle que, depuis 2010, des fonds de concours importants ont été mobilisés, mais que la baisse des finances des collectivités impose désormais de s'interroger sur les suites à donner à ces enveloppes, qui seront inévitablement à la baisse. Il souligne qu'aucune autre Communauté de Communes dans le département n'accorde un niveau de fonds de concours

aussi élevé à ses Communes membres, et qu'il conviendrait que la Communauté de Communes puisse d'abord assurer ses propres investissements avant de soutenir ceux des Communes.

M. le Président rappelle que les précédentes mandatures communautaires ont eu raison d'investir sur l'économie en premier lieu, assurant ainsi des rentrées fiscales importantes pour la collectivité permettant de financer les services au public et les fonds de concours.

M. SANIEL interroge sur les modalités de calcul de ces enveloppes. Il lui est répondu qu'elles sont établies en fonction de la population, des longueurs de voirie et du potentiel fiscal de chaque Commune. M. SOUVIGNET indique que ces critères pourraient faire l'objet d'une refonte complète afin de retenir de nouvelles bases de calcul.

M. RUEL demande quelle baisse de fonds de concours est à attendre. M. SOUVIGNET indique que cela dépendra du futur plan de mandat de la Com Com (tant pour ce qui concerne les investissements communautaires à financer que les capacités financières futures de la collectivité).

Il est rappelé à cet égard que la dette portée par le budget principal correspond aujourd'hui aux fonds de concours versés, la collectivité empruntant pour financer ce dispositif au bénéfice des Communes.

M. SANTY rappelle que la demande de solde du fonds de concours actuel devra se faire début 2027 ; le temps que les factures soient réglées.

M. SOUVIGNET indique qu'il faudra étudier la possibilité de financer un investissement avec le fonds de concours actuel, voire le futur.

M. le Président rappelle que la sollicitation du fonds de concours doit intervenir en dernier recours, après avoir préalablement recherché les autres subventions mobilisables.

M. SANIEL demande s'il serait envisageable de mutualiser, avec une autre Communauté de Communes, le recrutement d'une personne dédiée à la recherche de subventions.

M. SOUVIGNET répond que la recherche de subventions doit également relever de l'implication des élus eux-mêmes, qui doivent savoir aller les solliciter. Il salue à ce titre la démarche du Président, qui s'est déplacé à Marseille et à Paris pour présenter et promouvoir les projets du stade et de la piste d'athlétisme dans le cadre du complexe sportif de Dunières. Il ajoute que les services de la Com Com sont au fait des subventions mobilisables.

M. SOUVIGNET conclut que toutes les pistes demeurent envisageables pour le futur fonds de concours.

Le Conseil Communautaire prend note de cette discussion.

RESSOURCES HUMAINES

PISCINE

Il est exposé qu'un manque de temps dédié au ménage est constaté au sein de la structure. En effet, si les effectifs de maîtres-nageurs ont fait l'objet d'une évolution, ceux affectés au ménage n'ont pas connu d'ajustement équivalent. Il est proposé de renforcer ce temps de ménage, notamment sur la pause méridienne. Il est ainsi envisagé de créer un complément d'heures de 10,5 heures par semaine, applicable uniquement pendant les périodes scolaires, par le recrutement d'un troisième agent.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique à la piscine à hauteur de 10.50 heures par semaine.

ALSH (SAINT-ROMAIN-LACHALM)

M. le Président indique que Mme RIGOT, actuellement employée en CDD à l'ALSH de Saint-Romain à raison de 25 heures hebdomadaires, verrait sa durée de travail portée à 32,5 heures. Il propose ainsi de renouveler son contrat sur cette nouvelle base horaire.

M. SOUVIGNET rappelle que la Com Com paye actuellement et indirectement ce volume d'heures à la Mairie ; l'idée est maintenant de le prendre en charge directement par du personnel communautaire.

M. JACQUIOT demande si le CST de la collectivité est celui du CDG43. Il est indiqué que oui.

M. JACQUIOT interroge sur les raisons de la reconduction d'un contrat à durée déterminée plutôt qu'une pérennisation du poste. Il lui est répondu qu'il s'agit d'un jeune agent qui ne souhaite pas encore, à ce stade, s'engager durablement sur ce poste.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la reconduction du contrat de Mme RIGOT à l'ALSH de St-Romain comprenant une augmentation du temps de travail à 32.50h.

QUESTIONS DIVERSES

INCENDIES

M. SOUVIGNET indique que la Préfecture a sollicité les agriculteurs afin qu'ils mettent à disposition leurs tonnes à lisier remplies d'eau en cas de départ d'incendie. Il rappelle que le pompage de l'eau n'est pas autorisé n'importe où, notamment dans les rivières, et s'interroge sur les points de prélèvement possibles. M. GOUY demande s'il est possible de faire des prélèvements dans la rivière. M. SOUVIGNET doute que cela soit possible en période estivale et se demande si les bornes incendie sont utilisables. M. SANTY insiste sur la nécessité de connaître le droit en vigueur.

M. SANIAL suggère que l'Etat accompagne les collectivités pour réaliser des réserves d'eau.

M. le Président propose que les Communes établissent un inventaire des points d'eau susceptibles d'être utilisés à cet effet.

M. CLUZEL demande si le volume d'eau nécessaire a été évalué. Il est indiqué que, sur 4 Communes, un volume d'un peu plus de 100 m³ serait d'ores et déjà nécessaire, sous réserve de vérifier le cadre légal applicable.

M. JURY indique qu'il va falloir que les collectivités s'adaptent à ce risque « incendie » au vu du changement climatique actuel.

M. CIBERT estime que les agriculteurs connaissent souvent très bien les lieux où de l'eau peut être prélevée.

M. le Président indique qu'il contactera le SDIS afin de connaître la réglementation en vigueur sur ce sujet.

Le Conseil Communautaire prend note de la discussion intervenue.

SOIREE PERSONNEL-ELUS (3 JUILLET 2026)

M. le Président regrette la faible participation des élus à cette soirée. M. SOUVIGNET précise que seuls 9 élus sur 27 étaient présents.

M. le Président présente le bilan issu de cette soirée (notamment une peinture collective réalisée), qu'il met en perspective avec l'ensemble des actions à conduire durant le mandat. Il souligne que prendre des risques, c'est agir, et non se limiter à commenter.

Le Conseil Communautaire prend note de ces informations.

PLAN DE MANDAT

M. le Président et M. SANTY exposent leur volonté d'élaborer le plan de mandat de manière concertée avec l'ensemble des élus communautaires.

M. le Président insiste sur le fait qu'il faudra davantage prioriser les actions à mener par la Com Com.

M. SANTY rappelle que les Communes doivent compléter d'ici la rentrée une matrice AFOM à l'échelle du territoire communautaire.

M. JACQUIOT demande la transmission des statuts de la Com Com afin de disposer d'une vision d'ensemble des actions possibles de la collectivité.

M. SOUVIGNET souligne que certaines compétences exercées actuellement représentent un coût pour la collectivité, et que certaines d'entre elles pourront voir leur périmètre d'action éventuellement réduit.

Le Conseil Communautaire prend note de la discussion intervenue.

REMISE DE MEDAILLE

M. le Président félicite au nom du Conseil Communautaire M. SOUVIGNET pour sa distinction de chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Le Conseil Communautaire félicite également M. SOUVIGNET.

M. le Président clôture la séance à 22h00.

Le Président,
Pierre DURIEUX,



La Secrétaire de Séance,
Maryline SOUTRENON,

